



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 21 septembre 2026, à 20 h 00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Jean Martel, maire

M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère

M. Alexandre Ouellet, conseiller

M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère

M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M<sup>me</sup> Isabelle Harvey, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M<sup>me</sup> Andrée Savard, conseillère

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M<sup>me</sup> Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe

M<sup>me</sup> Marianna Ruspil, greffière

**Ouverture de la séance et moment de réflexion**

---

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

*M<sup>me</sup> la conseillère Josée Bissonnette et M. le conseiller François Desmarais se retirent pour ce point puisqu'ils travaillent dans l'école secondaire De Mortagne du Centre de services scolaire des Patriotes.*

**Période de questions**

---

La parole est accordée au public :

- M. Martin Carle : accès aux locaux sportifs municipaux pour le programme sport-études à l'école secondaire De Mortagne.

Il est proposé de prolonger la période de questions de 30 minutes supplémentaires conformément à l'article 12.3 du *Règlement sur la régie interne du conseil municipal*.

- M<sup>me</sup> Johanne Gaumont : qualité des infrastructures et participation au comité ferroviaire.
- M. François Laverdière : félicitations pour les travaux dans la rue de Normandie et échéancier de la prochaine phase.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 260921-2

## Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en ajoutant les points suivants :

- 13.1 Modification du contrat de services professionnels du complexe multisport (P-11-BA-05-M3)
- 13.2 Demande aux partis politiques québécois de s'engager à assurer un financement stable, prévisible et récurrent du transport collectif

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 260921-3

## Approbation du procès-verbal du 24 août 2026

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2026 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## Avis de motion

## 260921-4

**Avis de motion – Règlement numéro 2026-136-6 modifiant le Règlement numéro 2009-136 concernant les parcs, les terrains de jeux et les bâtiments municipaux situés dans la ville de Boucherville afin de modifier les amendes lors d'une infraction relative à la pêche**

M. le conseiller François Desmarais donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement numéro 2009-136 concernant les parcs, les terrains de jeux et les bâtiments municipaux situés dans la ville de Boucherville afin de modifier les amendes lors d'une infraction relative à la pêche.

260921-5

**Avis de motion – Règlement numéro 2026-290-59 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'intégrer des dispositions particulières applicables à l'usage complémentaire production artistique ou artisanale dans la zone H-29V**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Bleau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'intégrer des dispositions particulières applicables à l'usage complémentaire production artistique ou artisanale dans la zone H-29V.

**Adoption de règlements**

---

260921-6

**Dépôt du projet de règlement numéro 2026-136-6 modifiant le Règlement numéro 2009-136 concernant les parcs, les terrains de jeux et les bâtiments municipaux situés dans la ville de Boucherville afin de modifier les amendes lors d'une infraction relative à la pêche**

---

M. le conseiller François Desmarais présente et dépose le projet de règlement numéro 2026-136-6 modifiant le Règlement numéro 2009-136 concernant les parcs, les terrains de jeux et les bâtiments municipaux situés dans la ville de Boucherville afin de modifier les amendes lors d'une infraction relative à la pêche.

260921-7

**Adoption – Premier projet de règlement numéro 2026-290-59 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'intégrer des dispositions particulières applicables à l'usage complémentaire production artistique ou artisanale dans la zone H-29V**

---

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2026-290-59 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'intégrer des dispositions particulières applicables à l'usage complémentaire production artistique ou artisanale dans la zone H-29V.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 21 octobre 2026 à 19 h 30 à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260921-8

**Adoption – Règlement numéro 2026-434-2 sur la circulation et le stationnement afin d'établir une zone scolaire face à la nouvelle école primaire sur une partie de la rue de Rouen**

---

Il est proposé d’adopter le règlement numéro 2026-434-2 – Règlement sur la circulation et le stationnement afin d'établir une zone scolaire face à la nouvelle école primaire sur une partie de la rue de Rouen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260921-9

**Adoption – Règlement numéro 2026-465-2 modifiant le Règlement numéro 2025-465 décrétant la tarification 2026 pour le financement de certains biens, services ou activités afin de modifier les sections D et E concernant les sports et loisirs, ainsi que la location d'installations**

Il est proposé d’adopter le règlement numéro 2026-465-2 – Règlement modifiant le Règlement numéro 2025-465 décrétant la tarification 2026 pour le financement de certains biens, services ou activités afin de modifier les sections D et E concernant les sports et loisirs, ainsi que la location d'installations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*M. le maire Jean Martel se retire pour ce point puisqu'il possède une propriété patrimoniale dans le secteur visé, de même que M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Bleau dont sa famille possède ce même type de propriété. Ainsi, M<sup>me</sup> la conseillère Andrée Savard préside la séance à titre de mairesse suppléante.*

260921-10

**Adoption – Règlement numéro 2026-483 relatif à l'établissement et à la mise en œuvre du programme municipal d'aide financière à la préservation et à la restauration du patrimoine immobilier**

Il est proposé d’adopter le règlement numéro 2026-483 – Règlement relatif à l'établissement et à la mise en œuvre du programme municipal d'aide financière à la préservation et à la restauration du patrimoine immobilier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*M. Martel et M<sup>mes</sup> Bleau et Savard reprennent leur siège.*

**Rapports et résolutions des comités et commissions**

260921-11

**Demandes site du patrimoine et PIIA présentées au CCU du 26 août 2026**

Il est proposé d'entériner les recommandations U2026-092 à U2026-101, U2026-103 à U2026-108 et U2026-110 à U2026-113 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 26 août 2026 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2026-70086 pour autoriser des rénovations d’un immeuble situé au 1090, rue De Montbrun, le tout

en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2026-092, mais en transformant en suggestion la condition visant la couleur blanche des colonnes.

2. La demande de PIIA numéro 2026-70085 pour autoriser l'agrandissement d'un immeuble situé au 968, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-093.
3. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70089 pour autoriser le remplacement des portes d'un immeuble situé au 40, rue De La Perrière Nord, le tout en considérant le préambule, la condition et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-094.
4. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70088 pour autoriser le remplacement des portes d'un immeuble situé au 42, rue De La Perrière Nord, le tout en considérant le préambule, la condition et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-095.
5. La demande de PIIA numéro 2026-70087 pour autoriser la rénovation de l'immeuble situé au 1170, rue Volta, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2026-096.
6. La demande de PIIA numéro 2026-70100 pour autoriser la rénovation des façades d'un immeuble situé au 691, rue des Bois-Francis, le tout en considérant le préambule, la condition et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-097.
7. La demande de PIIA numéro 2026-70096 pour autoriser l'aménagement d'une nouvelle entrée charretière et l'élargissement d'une partie de la voie d'accès existante sur le terrain de l'immeuble situé au 75, boulevard de Mortagne, le tout en considérant le préambule et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-098.
8. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70101 pour autoriser le remplacement du revêtement de toiture d'un immeuble situé au 6, rue De Montbrun, le tout en considérant le préambule et les suggestions apparaissant à la recommandation U2026-099.
9. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70102 pour autoriser le remplacement de fenêtres d'un immeuble situé au 4, rue De Grandpré, le tout en considérant le préambule et les suggestions apparaissant à la recommandation U2026-100.
10. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70107 pour autoriser la peinture de la maçonnerie et une nouvelle enseigne d'un immeuble situé au 25, rue De La Perrière Nord, le tout en considérant le préambule, la condition et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-101.
11. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70103 pour autoriser le remplacement de portes et fenêtres d'un immeuble situé au 559, rue Sainte-Marguerite, le tout en considérant le préambule et les suggestions apparaissant à la recommandation

U2026-103. Il est fortement suggéré d'installer des portes en bois sur les façades visibles de la rue.

12. La demande de PIIA numéro 2026-70104 pour autoriser l'agrandissement d'un immeuble situé au 336, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les suggestions apparaissant à la recommandation U2026-104.
13. La demande site du patrimoine numéro 2026-70105 pour autoriser des clôtures et des constructions accessoires d'un immeuble situé au 49, rue Duclos-Decelles, le tout en considérant le préambule et la condition apparaissant à la recommandation U2026-105.
14. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70106 pour autoriser le remplacement de porte et fenêtres d'un immeuble situé au 33, rue Pierre-Boucher, le tout en considérant le préambule et les suggestions apparaissant à la recommandation U2026-106, mais en transformant en condition la suggestion visant la porte d'entrée principale en bois.
15. La demande de PIIA numéro 2026-70095 pour autoriser des travaux de remblai sur les terres agricoles afin d'en améliorer le potentiel culturel de la propriété située au 1381, chemin du Général-Vanier, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2026-107.
16. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70108 pour autoriser la peinture des bâtiments principal et accessoire d'un immeuble situé au 574, rue Saint-Sacrement, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2026-108.
17. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70061 pour autoriser la reconstruction et la restauration de la galerie avant d'un immeuble situé au 23-25, rue Pierre-Boucher, le tout en considérant le préambule et les suggestions apparaissant à la recommandation U2026-110.
18. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70117 pour autoriser le remplacement du revêtement de toiture d'un immeuble situé au 41-43, rue De Montbrun, le tout en considérant le préambule et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-111.
19. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70120 pour autoriser des rénovations d'un immeuble situé au 596, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les suggestions apparaissant à la recommandation U2026-112.
20. La demande de PIIA numéro 2026-70127 pour autoriser la reconstruction d'un immeuble situé au 16, rue Birtz, le tout en considérant le préambule et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-113.

*M. le conseiller Alexandre Ouellet se retire pour ce point puisqu'il a une relation d'affaires avec les propriétaires de l'immeuble concerné.*

Il est également proposé d'entériner la recommandation U2026-109 et d'approuver :

21. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70109 pour autoriser l'aménagement d'un toit-terrasse et des rénovations d'un immeuble situé au 528, rue Saint-Charles, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2026-109, mais en transformant en suggestion la condition visant le garde-corps en bois et en exigeant un recul minimum de 2 mètres entre le toit-terrasse (garde-corps et plate-forme) et tous les murs extérieurs du volume sur lequel s'installe le toit-terrasse.

*M. Ouellet reprend son siège.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260921-12

**Dépôt de procès-verbaux de réunions des comités et commissions de Boucherville**

---

Il est proposé de prendre acte des procès-verbaux des réunions suivantes :

- 1. Réunions du comité jeunesse tenues les 26 mars, 22 avril et 10 juin 2026;
- 2. Réunions du comité du Vieux-Boucherville et de ses abords tenues les 29 avril et 26 mai 2026;
- 3. Réunion de la commission des aînés tenue le 8 mai 2026;
- 4. Réunion du comité ferroviaire tenue le 4 juin 2026.

260921-13

**Dépôt du procès-verbal et recommandation du comité consultatif des arts et de la culture – réunion du 16 juin 2026**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4947 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire daté du 7 juillet 2026 sur le sujet;

Il est proposé :

- 1. De prendre acte du procès-verbal du comité consultatif des arts et de la culture de la réunion du 16 juin 2026.
- 2. D'approuver la recommandation 2026-CCAC-07 visant à mandater la Ville afin d'évaluer la faisabilité, les bonnes pratiques, les lieux potentiels et les coûts qui se prêteraient bien à un projet pilote de sentier des arts photographiques, en collaboration avec le Club Photo de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Dépôt du procès-verbal et recommandations de la  
commission de la circulation et de la mobilité durable –  
réunion du 25 août 2026**

---

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du 25 août 2026 de la commission de la circulation et de la mobilité durable;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission de la circulation et de la mobilité durable et d'approuver les recommandations suivantes :

1. La recommandation 260825-03 visant à maintenir le statu quo, à la suite des résultats des comptages effectués sur la rue François-Gauthier, lesquels ne démontrent pas de problématique de vitesse.
2. La recommandation 260825-04 visant à maintenir le statu quo, à la suite des résultats des comptages effectués sur la rue De Brullon, lesquels ne démontrent pas de problématique de vitesse.
3. La recommandation 260825-05 visant à maintenir le statu quo, à la suite des résultats de comptage effectués sur la rue Marie-Chauvin, lesquels ne démontrent pas de problématique de vitesse dans la zone de jeux libres.
4. La recommandation 260825-06 visant à maintenir le statu quo, à la suite des résultats des comptages effectués sur la rue Christophe-Février, lesquels ne démontrent pas de problématique de vitesse.
5. La recommandation 260825-07 visant à maintenir le statu quo, à la suite des résultats des comptages effectués sur la rue Nicolas-Manny, lesquels ne démontrent pas de problématique de vitesse.
6. La recommandation 260825-08 visant à amender la réglementation d'interdiction d'immobilisation et de stationnement dans une zone d'arrêt d'autobus pour réduire cette zone de 70 m à 35 m et d'informer la population de ce fait.
7. La recommandation 260825-09 visant à maintenir le statu quo, à la suite des résultats des comptages effectués sur la rue De Tilly, lesquels ne démontrent pas de problématique de vitesse.

Il est également proposé :

8. D'interdire le stationnement devant le 1055, rue Charcot (côté pair) face à la boîte postale sur l'espace de deux cases.
9. De retirer l'interdiction de stationner sur la rue Charcot (côté impair) de 20 mètres au sud de la rue De Balboa à la limite des lots, entre le 883 et le 885.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260921-15

**Dépôt du procès-verbal et recommandation de la commission des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire – réunion du 27 août 2026**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4987 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire daté du 31 août 2026 sur le sujet;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire de la réunion du 27 août 2026 et d'approuver la recommandation 20260827-01 à l'effet de soutenir l'Atelier Poisson d'argile par le prêt de locaux au Café centre d'art, à titre exceptionnel, pour la saison 2026-2027, afin d'y offrir des cours de poterie destinés aux jeunes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260921-16

**Recommandation SPC-23 du secrétariat à la participation citoyenne**

---

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a mis en place plusieurs comités et commissions de participation citoyenne qui ont un rôle consultatif;

CONSIDÉRANT que le secrétariat à la participation citoyenne a un rôle de vigie en matière de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT que la dernière version du Code d'éthique et de déontologie de la participation citoyenne remonte à décembre 2023 et que depuis, les membres ont soulevé l'importance d'y apporter certaines modifications;

CONSIDÉRANT que ces derniers désirent modifier l'appellation de ce document afin de le rendre plus convivial en l'intitulant « Guide de conduite des membres des comités de participation citoyenne »;

CONSIDÉRANT que les membres du Secrétariat à la participation citoyenne ont procédé à la modification de l'appellation et à la révision de ce document afin d'y apporter les modifications requises;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4979 préparé par la Direction générale daté du 19 août 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'approuver la recommandation SPC-23 du secrétariat à la participation citoyenne en regard de la version révisée du « Guide de conduite des membres des comités de participation citoyenne – juin 2026 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Demandes de dérogation mineure et de démolition**

---

260921-17                      **Demande de dérogation mineure numéro 2026-70094 – 106, rue Thomas-Chapais**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2026-70094;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2026-102;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans l'édition du 9 septembre 2026 du Journal de Boucherville et du journal La Relève de Boucherville, invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2026-70094 à l'égard de l'immeuble situé au 106, rue Thomas-Chapais sur le lot 2 275 273 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly déposée le 14 juillet 2026 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour autoriser l'implantation du garage privé détaché à 1,83 m de la limite latérale alors que la norme est de 2 mètres.

Le tout selon la recommandation U206-102 du CCU.

Tel que présenté dans le certificat de localisation préparé par Pierre-Philippe Archambault, arpenteur-géomètre, minute 2044, daté du 3 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Administration et finances**

---

**Effectifs et embauche**

---

260921-18                      **Approbation du rapport d'effectifs**

---

Il est proposé d'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 25 juillet au 5 septembre 2026 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 10 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260921-19                      **Reconnaissance des employés**

---

Il est proposé de souligner et de féliciter M. Jean-François Chagnon, contremaître, entretien et gestion des voies publiques à la Direction des travaux publics, pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Listes des déboursés et virements budgétaires**

---

260921-20

**Listes des déboursés**

---

Il est proposé :

- 1. D'approuver les listes préparées par la Direction des finances et des approvisionnements des déboursés numéro 212086 à 212278.
- 2. D'approuver les paiements électroniques numéro S38146 à S38439.
- 3. D'approuver directement au compte bancaire les prélèvements numéro 1537 à 1556.
- 4. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistante-trésorière à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260921-21

**Liste de virements budgétaires**

---

Il est proposé :

- 1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires au 14 septembre 2026 pour les écritures 6060 à 6066.
- 2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260921-22

**Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation 2020-329**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différentes directions, et ce, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> et le 31 août 2026, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2020-329 et ses amendements.

260921-23

**Financement de la Banque Nationale du Canada**

---

CONSIDÉRANT l'offre de financement de la Banque Nationale du Canada (BNC) datée du 14 septembre 2026;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4981 préparé par la Direction des finances et des approvisionnements daté du 15 septembre 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'autoriser le trésorier et la cheffe de service comptabilité et contrôle de la Direction des finances et des approvisionnements à signer avec la Banque Nationale du Canada (BNC) ladite offre de financement datée du 14 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Soumissions, adjudications de contrats et mandats**

---

260921-24

**Adjudication d'un contrat pour le remplacement de deux cabinets de feux de circulation (C-26-12-A)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour le remplacement de deux cabinets de feux de circulation (C-26-12-A);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4994 préparé par la Direction du génie daté du 9 septembre 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour le remplacement de deux cabinets de feux de circulation à TechX Électrique inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 63 369,93 \$, taxes nettes, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission, le tout étant financé à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260921-25

**Adjudication d'un contrat pour des travaux de construction de branchements de services au 674, rue de Normandie (C-26-14-C)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour des travaux de construction de branchements de services au 674, rue de Normandie (C-26-14-C);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4963 préparé par la Direction du génie daté du 19 août 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour des travaux de construction de branchements de services au 674, rue de Normandie à Excavation Jonda inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 68 136,89 \$, taxes nettes, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission, et conditionnellement à la réception du paiement de la directive de branchement par le requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260921-26

**Adjudication d'un contrat de travaux de réparation de gazon sur la rue Claude-Jodouin (DP26-29)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de travaux de réparation de gazon sur la rue Claude-Jodouin (DP26-29);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4990 préparé par la Direction des travaux publics daté du 14 septembre 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de travaux de réparation de gazon sur la rue Claude-Jodouin à Paysagiste Rive-Sud Ltée, pour un montant total de 52 409,76 \$, taxes nettes, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260921-27

**Adjudication d'un contrat de location de conteneurs-bureaux pour les patinoires extérieures (DP26-32)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de location de conteneurs-bureaux pour les patinoires extérieures (DP26-32);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4998 préparé par la Direction des travaux publics daté du 9 septembre 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de location de conteneurs-bureaux pour les patinoires extérieures à Atco Structures & Logistics Ltd, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 48 220,75 \$, taxes nettes, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2027 à 2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Ententes, conventions et contrats**

---

**Affaires diverses**

---

260921-28

**Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026**

---

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260924-2.1 à CA-260924-2.10.
2. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-260924-3.1.
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260924-4.1 à CA-260924-4.4.
4. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-260924-5.1.
5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260924-6.1 à CA-260924-6.6.
6. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260924-8.1 à CA-260924-8.15.
7. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260924-10.1 à CA-260924-10.2.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260921-29

**Appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire du 21 au 27 septembre 2026**

---

CONSIDÉRANT que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 21 au 27 septembre 2026;

CONSIDÉRANT que 252 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2025, entraînant 69 décès et 60 blessures graves évitables;

CONSIDÉRANT que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le Code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT qu’Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT que le CN et Opération Gareautrain demandent au conseil municipal d’adopter la présente résolution afin d’appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

Il est proposé d’appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire qui se déroule du 21 au 27 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260921-30

**Désignation de la mairesse suppléante**

---

CONSIDÉRANT l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Il est proposé de désigner M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Bleau, à titre de mairesse suppléante, ainsi qu’à titre de représentante de la Ville de Boucherville au conseil d’agglomération de Longueuil, en cas d’absence du maire M. Jean Martel, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260921-31

**Demande d'exemption de taxes foncières – Centre des générations de Boucherville**

---

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec (ci-après appelée le « Tribunal ») est saisie d’une demande de reconnaissance pour exemption des taxes foncières;

CONSIDÉRANT que la demande a pour but d’exempter le Centre des générations de Boucherville (dossier CMQ-72509-001) du paiement des taxes foncières pour l’immeuble situé au 20-100, boulevard du Fort-Saint-Louis;

CONSIDÉRANT que le Tribunal consulte la Ville pour qu’elle donne son opinion sur la demande;

Il est proposé :

1. De s'en remettre à la position du Tribunal relativement à la demande de confirmation de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes (CMQ-72509-001) à être formulée par le Centre des Générations de Boucherville.
2. Que la Ville ne soit pas présente dans l'éventualité où le Tribunal tient une audience.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **Affaires nouvelles**

---

260921-32

### **Modification du contrat de services professionnels du complexe multisport (P-11-BA-05-M3)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de services professionnels du complexe multisport (P-11-BA-05-M3);

CONSIDÉRANT qu'une première augmentation du contrat d'un montant de 844 730,98 \$, taxes nettes, a été réalisée (résolution 2410007-E-5) suite aux demandes de concevoir le projet de complexe multisport en deux phases, de repartir en appel d'offres pour la réalisation de la première phase seulement et pour toutes les demandes en lien avec la certification LEED;

CONSIDÉRANT que la présente augmentation, au montant de 292 356,91 \$, taxes nettes, est due notamment au report du début des travaux qui a entraîné la réalisation de la structure en période hivernale, d'une complexité accrue entraînant de la surveillance supplémentaire, d'ordres de changement survenus en cours d'exécution et principalement et majoritairement reliée à un incident majeur survenu au cours de l'exécution du contrat dont la ville n'est aucunement responsable, le tout entraînant une prolongation de l'échéancier prévu;

CONSIDÉRANT que la présente modification est accessoire, et ne change pas la nature du contrat;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4955 préparé par la Direction du génie daté du 4 août 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'accorder un montant supplémentaire de 292 356,91 \$, taxes nettes, au contrat déjà octroyé à Blouin Beauchamp architectes inc., le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

260921-33

### **Demande aux partis politiques québécois de s'engager à assurer un financement stable, prévisible et récurrent du transport collectif**

---

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec demande aux municipalités d'accueillir une part croissante de la croissance démographique à l'intérieur des périmètres urbains existants et de favoriser la densification des milieux de vie;

CONSIDÉRANT que l'atteinte de ces objectifs repose nécessairement sur l'existence d'une offre de transport collectif performante, accessible, fréquente et capable d'accompagner la croissance de la population;

CONSIDÉRANT que le transport collectif constitue un levier essentiel de développement économique, favorisant la mobilité de la main-d'œuvre, l'accès aux emplois, l'attractivité des territoires et la compétitivité des entreprises;

CONSIDÉRANT que le transport collectif contribue à réduire la congestion routière, à améliorer la productivité des entreprises et à renforcer la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT que le transport collectif constitue également un outil concret de soutien au pouvoir d'achat des ménages en réduisant leur dépendance à l'automobile ainsi que les dépenses qui y sont associées;

CONSIDÉRANT que le transport collectif représente l'un des moyens les plus efficaces de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques du Québec;

CONSIDÉRANT que le modèle de financement du transport collectif est soumis à des pressions croissantes découlant notamment de l'augmentation des coûts d'exploitation, de l'évolution des habitudes de déplacement et des besoins importants liés au maintien et au développement des infrastructures;

CONSIDÉRANT que les municipalités et les contribuables locaux ne peuvent assumer seuls les besoins croissants de financement du transport collectif sans compromettre leur capacité à répondre à leurs nombreuses autres responsabilités;

CONSIDÉRANT que des acteurs issus du milieu municipal, économique, environnemental et du transport collectif réclament la mise en place d'un financement stable, prévisible et récurrent permettant de maintenir et de développer les services de transport collectif partout au Québec;

CONSIDÉRANT que plusieurs de ces organisations ont également proposé qu'une part accrue des revenus issus des mécanismes de lutte contre les changements climatiques soit consacrée au financement du transport collectif;

CONSIDÉRANT que les revenus du Fonds d'électrification et de changements climatiques, anciennement connu sous le nom de Fonds vert, visent à soutenir les efforts du Québec en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de transition vers une économie plus durable;

CONSIDÉRANT que le transport collectif constitue un investissement stratégique permettant simultanément de soutenir le développement économique, de réduire la congestion routière, d'améliorer le pouvoir d'achat des ménages et d'atteindre les objectifs climatiques du Québec;

CONSIDÉRANT que le transport adapté est également confronté à des enjeux de financement importants;

CONSIDÉRANT que la présente campagne électorale offre aux partis politiques l'occasion de faire connaître leurs engagements à long terme en matière de mobilité durable et de financement du transport collectif;

Il est proposé :

1. De demander à l'ensemble des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale du Québec de prendre des engagements clairs visant à assurer un financement stable, prévisible, récurrent et suffisant du transport collectif et adapté partout au Québec;

2. De demander au prochain gouvernement du Québec de mettre en place un cadre financier pluriannuel permettant aux organismes de transport collectif, aux municipalités et aux autorités régionales de planifier adéquatement leurs services et leurs investissements;
3. De demander au gouvernement du Québec de revoir les mécanismes de financement du transport collectif et adapté afin d'en assurer la pérennité et de réduire la pression financière supportée par les municipalités et les contribuables locaux;
4. De demander au gouvernement du Québec de réserver une part significative et récurrente des revenus du Fonds d'électrification et de changements climatiques au maintien, à l'amélioration et au développement du transport collectif et adapté, en cohérence avec les objectifs climatiques, économiques et de mobilité durable du Québec;
5. De demander que toute politique gouvernementale favorisant la densification urbaine, l'aménagement durable du territoire et la croissance des milieux de vie soit accompagnée des investissements requis en matière de transport collectif et adapté;
6. De transmettre copie de la présente résolution à la députée de Montarville, à la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, à l'ensemble des candidats à l'élection générale dans la circonscription de Montarville, aux chefs des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale du Québec ainsi qu'à leurs porte-parole en matière de transport et d'affaires municipales, de même qu'à la présidence de l'Autorité régionale de transport métropolitain, d'Exo et du Réseau de transport de Longueuil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Parole aux membres du conseil**

---

La parole est accordée aux membres du conseil.

260921-34

**Levée de la séance**

---

Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 47.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Jean Martel, maire

---

Marianna Ruspil, greffière